

Norme professionnelle

La norme professionnelle est l'ensemble des compétences essentielles à la pleine maîtrise du métier de coiffeuse ou coiffeur.

PAMT

Le programme d'apprentissage en milieu de travail encadre et facilite le développement, la maîtrise et la reconnaissance des compétences des coiffeuses ou coiffeurs.

Processus complété

Certificat de qualification professionnelle

À la réussite du PAMT, l'apprenti obtient un certificat de qualification professionnelle signé par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, consigné dans le Registre des compétences du ministère.

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL



COMITÉ SECTORIEL
DE LA MAIN-D'ŒUVRE
DES SERVICES
DE SOINS PERSONNELS

SOINS
PERSONNELS
QUÉBEC

360, rue Notre-Dame Ouest, bureau 103
Montréal (Québec) H2Y 1T9
514 844-3020 • 1 866 682-6040
soinspersonnels.com

Pour plus d'informations,
communiquez avec votre
Centre local d'emploi (CLE)
emploi quebec.net/cle

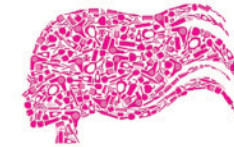
Dans certains cas, le masculin a été utilisé sans préjudice et seulement pour faciliter la lecture.

Commission
des partenaires
du marché du travail

Québec



Conception graphique : oblik.ca



COIFFURE

PAMT

Un outil de qualification professionnelle branché sur les réalités du monde de la coiffure



COMITÉ SECTORIEL
DE LA MAIN-D'ŒUVRE
DES SERVICES
DE SOINS PERSONNELS

SOINS
PERSONNELS
QUÉBEC

Le PAMT... c'est quoi?

Le programme d'apprentissage en milieu de travail c'est l'opportunité de former des apprentis en les jumelant à des travailleurs expérimentés, des compagnons, de façon structurée avec des outils développés expressément pour le milieu de la coiffure.

Le PAMT s'inscrit dans une suite logique au programme d'études conduisant au diplôme d'études professionnelles, le DEP en coiffure. C'est un formidable outil d'intégration au milieu de travail qui s'adapte à la culture de tous les salons.

Les objectifs du PAMT

Le PAMT favorise le développement et la reconnaissance des compétences maîtrisées en milieu de travail.

Élaboré tant pour les employeurs que pour les salariés, il contribue aussi au maintien en emploi et à la valorisation du métier.

Les critères d'admissibilité

L'Apprenti

- 16 ans et +
- Salarié de l'entreprise

Le Compagnon

- L'employeur ou un salarié dont l'expertise est reconnue par l'employeur
- Formation de 3 heures d'Emploi-Québec

Les avantages du PAMT

Au plan financier

- Crédits d'impôt pour l'employeur
- Subventions pour l'apprenti

Au plan de la qualité des services offerts

- Le développement et le rehaussement des compétences des coiffeuses et coiffeurs
- Des pratiques d'intégration de la relève mieux structurées et du personnel qualifié
- Une meilleure rétention des ressources humaines

Pour la profession dans son ensemble

- Une valorisation de la profession
- Un accès au Programme des normes interprovinciales Sceau rouge

Les outils d'apprentissage

Des outils d'apprentissage, spécifiquement réalisés à partir de la norme professionnelle en coiffure, disponibles dans un format identique partout au Québec

Le Carnet de l'apprenti

Un carnet de route dans lequel **le compagnon consigne une à une les compétences maîtrisées par l'apprenti** tout au long de la démarche d'apprentissage. Ce carnet devient **le témoin de la progression de l'apprenti** vers la maîtrise de l'ensemble des compétences de la profession.

Le Guide du compagnon

Un outil de référence qui permet au compagnon de suivre avec rigueur le parcours de l'apprenti. Un guide pratique qui comporte des précisions sur les compétences que l'apprenti doit acquérir, des recommandations sur la façon de les lui transmettre et des consignes claires sur les indicateurs qui confirment la maîtrise des compétences.

La norme professionnelle

8 compétences essentielles

à la maîtrise du métier de coiffeuse ou coiffeur pour obtenir le certificat de qualification professionnelle :

1. Être capable d'interagir dans des situations de travail variées.
2. Être capable de conseiller la clientèle sur les services et les produits offerts.
3. Être capable d'effectuer un shampoing et un soin capillaire.
4. Être capable d'effectuer une coupe de cheveux.
5. Être capable de coiffer les cheveux.
6. Être capable de modifier la texture des cheveux.
7. Être capable de modifier la couleur des cheveux.
8. Être capable d'effectuer des activités administratives.

2 compétences complémentaires

permettent l'acquisition d'attestations supplémentaires :

9. Être capable de raser ou de tailler la barbe et les pilosités faciales.
10. Être capable d'effectuer des activités de gestion.